

# MES'SAGES

Bulletin d'information des bassins de la Sarthe & de l'Huisne

N°5 - Juin 2021



## Édito

**Daniel CHEVALIER**

Président du Syndicat du Bassin de la Sarthe

### « Mieux connaître les plans d'eau pour mieux les gérer »

Suite aux élections locales de mars 2020, l'installation de nos différentes instances a pris un retard jamais connu jusqu'alors, en raison de la pandémie COVID-19 et de la crise sanitaire. C'est pourquoi, il ne nous a pas été possible d'éditer un numéro de MES'SAGES l'année passée.

Pour ce 5<sup>e</sup> numéro nous avons choisi de consacrer notre dossier spécial aux plans d'eau. Ces derniers soulèvent de nombreux questionnements autour de leurs usages, leurs intérêts pour la biodiversité et leurs effets sur les milieux aquatiques et sur la disponibilité et sur la qualité de la ressource en eau.

Devant l'exigence que nous avons pour infléchir les effets du réchauffement climatique, la gestion des plans d'eau constitue un levier d'action important mais encore mal connu. L'Office Français pour la Biodiversité a lancé il y a plusieurs mois un programme national de recherche sur les impacts cumulés des retenues sur les milieux aquatiques. Le Syndicat du Bassin de la Sarthe en est partie prenante, en particulier pour le bassin de la Sarthe aval.

Vous trouverez aussi au fil des pages de ce numéro, les actions entreprises et suivies par le SBS au service des bassins versants, l'avancement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations ainsi que les projets menés dans le cadre des trois SAGE.



[www.bassin-sarthe-org](http://www.bassin-sarthe-org)

 Bassin de la Sarthe

 Prévention des inondations

 Bassin de la Sarthe amont

 Bassin de la Sarthe aval

 Bassin de l'Huisne

p. 2 Nouveau comité syndical et nouveau siège pour le SBS

p. 4 Avancement du PAPI du bassin de la Sarthe

p. 10 Lancement de l'étude "HMUC"

p. 12 Mise en œuvre du SAGE : 2 contrats territoriaux signés

p. 14 Des communes veulent mieux maîtriser les ruissellements

p. 6 Dossier spécial "Plans d'eau"

p. 11 L'appel à projets pour le "CT Eau Sarthe médiane"

p. 13 Continuité écologique sur la Sarthe en Maine-et-Loire

p. 15 La Villette au naturel à La Chapelle-Montligeon

Les membres du SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE :

Communauté de communes Sud Sarthe • Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille • Communauté de communes Cœur du Perche • Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois • Communauté de communes du Perche • Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau • Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen • Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé • Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe • Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles • Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise • Communauté de communes Maine Saosnois • Communauté de communes du Pays Sabolien • Communauté de communes Le Gesnois Bilurien • Communauté de communes du Val de Sarthe • Communauté urbaine Le Mans Métropole





## Un nouveau comité syndical pour le Syndicat du Bassin de la Sarthe

Retardée en raison de la crise sanitaire COVID-19, l'installation du comité syndical s'est déroulée le 16 septembre 2020 à Arnage (72).

Daniel CHEVALIER, Président de la Communauté de communes du Pays Sabolien, a été réélu président du comité syndical. Ses trois vice-présidents sont :

- Pascal DELPIERRE, 1<sup>er</sup> vice-président, Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles ;
- Michel ODEAU, 2<sup>e</sup> vice-président, Communauté de communes de l'Huisne sarthoise ;
- Marcel MORTREAU, 3<sup>e</sup> vice-président, Communauté urbaine Le Mans Métropole.

Prés de la moitié des élus membres du comité syndical n'y siégeait pas précédemment. C'est pourquoi, un temps d'information sur l'organisation de la gouvernance de l'eau et les missions du SBS, a été organisé à l'issue du comité syndical de fin d'année.

La plupart des élus siègent aussi dans les Commissions locales de l'eau et les syndicats de bassin versant compétents en matière de GEMAPI. Cela facilite donc l'appropriation des dossiers et la compréhension du rôle et des échelles d'intervention respectives de chaque structure.



**Président**  
**Daniel CHEVALIER**  
CC du Pays sabolien



**1<sup>er</sup> Vice-président**  
**Pascal DELPIERRE**  
CC Haute Sarthe Alpes Mancelles



**2<sup>e</sup> Vice-président**  
**Michel ODEAU**  
CC de l'Huisne Sarthoise



**3<sup>e</sup> Vice-président**  
**Marcel MORTREAU**  
CU Le Mans Métropole

Retrouvez la liste des élus du comité syndical :  
<https://www.bassin-sarthe.org/les-elus-9.html>

## Le siège du SBS désormais à Saint-Léonard-des-Bois

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) est aujourd'hui composé de 16 intercommunalités dont 14 sont Sarthoises. C'est pourquoi, début 2019, son comité syndical a décidé de transférer son siège social en Sarthe. Il a retenu la proposition faite par la mairie de Saint-Léonard-des-Bois d'occuper l'ancien presbytère prévu d'être réhabilité. Jusqu'alors, les services du syndicat occupaient des bureaux loués au Conseil départemental de l'Orne à Alençon (61).

Suite à plusieurs mois de travaux, les sept agents du syndicat ont pris possession de ces nouveaux bureaux, le 1<sup>er</sup> avril dernier.

Situé en plein centre de ce village remarquable des Alpes Mancelles et réhabilité "à l'ancienne", ce bâtiment du XVIII<sup>e</sup> siècle, offre des conditions de travail optimum dans un environnement riche et sur un secteur emblématique des problématiques traitées par le syndicat.

**Nouvelle adresse :**  
Syndicat du Bassin de la Sarthe  
1 Place Saint Léonard  
72130 Saint Léonard des Bois



Les services du syndicat occupent désormais l'ancien presbytère de Saint-Léonard-des-Bois.

## De nouveaux outils disponibles pour en savoir plus sur l'eau !

Le périmètre d'intervention du Syndicat du Bassin de la Sarthe fait abstraction des découpages administratifs régionaux, départementaux et communaux. C'est pourquoi, plusieurs outils de vulgarisation de la connaissance sur la qualité de l'eau, les milieux aquatiques ou bien encore la prévention des inondations sont mis en place et disponibles sur le site web du syndicat. L'objectif étant d'offrir une réponse aux interrogations des élus, des techniciens de rivière et des habitants.

### La cartographie thématique

Cet interface de cartographie dynamique a été réalisé avec l'appui de l'outil "CARMEN", mis à disposition par le Ministère de la transition écologique. A ce jour, cinq cartes thématiques sont consultables en ligne :

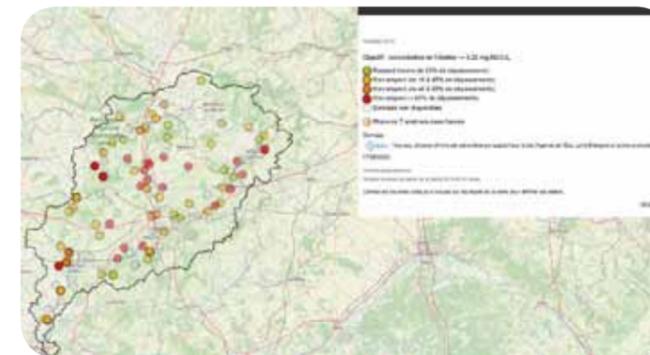
- Découpage administratif ;
- Socio-économie ;
- Milieux naturels ;
- Exercice de la compétence GEMAPI ;
- Risques inondations.

Cet outil permet notamment de zoomer sur le secteur qui vous intéresse, d'interroger les couches cartographiques ou bien encore de sauvegarder (export en PDF ou format image) la carte que vous souhaitez.



Disponibles sur : [www.bassin-sarthe.org](http://www.bassin-sarthe.org)

Connaître le bassin versant > Cartographie thématique



Disponibles sur : [www.bassin-sarthe.org](http://www.bassin-sarthe.org)

Connaître le bassin versant > Observatoire : qualité des eaux

### L'observatoire de la qualité des eaux

L'observatoire de la qualité des eaux permet de visualiser sous forme de cartes interactives l'évolution des paramètres de qualité tels que les nitrates, le phosphore, le glyphosate, l'ensemble des pesticides ou bien encore l'oxygène dissous.

Les indicateurs de demande en oxygène, les relevés de pêche électrique et les informations sur les étiages complètent cet observatoire.

Vous l'aurez compris **ces données s'adressent à un public initié**. Elles précisent certaines cartes interactives présentes dans l'outil de cartographie thématique.

Développé également par l'EPTB Sèvre Nantaise, cet outil est désormais disponible pour le bassin de la Sarthe grâce à la convention de partenariat signée en 2020.

### A venir... L'outil Sysma

L'outil Sysma (Système de suivi des milieux aquatiques) prend la forme d'un logiciel SIG simplifié spécialement **dédié au suivi des travaux de restauration des cours d'eau**. Il permet à des personnes non-spécialistes de saisir des informations géographiques relatives à leurs actions sur le terrain.

Cette mise à disposition prochaine aux structures compétentes en matière de GEMAPI est rendue possible grâce à la convention signée entre le SBS et l'EPTB Sèvre Nantaise qui a développé cet outil.

### En savoir plus :

**Vincent IGELNICK (SBS)**  
Chargé de mission SIG, analyse territoriale  
[vincent.igelnick@bassin-sarthe.org](mailto:vincent.igelnick@bassin-sarthe.org)  
07 48 72 28 93





## Prévention des inondations

### PAPI du bassin de la Sarthe : où en est-on ?

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS), structure porteuse de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de la Sarthe, travaille actuellement à l'élaboration de ce PAPI.

En septembre 2020, un calendrier prévisionnel pour l'élaboration de ce PAPI a été validé avec les services de l'État.

Fin 2020, le SBS a adressé un courrier d'information aux communes et structures exerçant la compétence "Prévention des Inondations" (PI). L'objectif était d'informer les collectivités de la démarche PAPI et de les inciter à inscrire des projets dans ce programme d'actions. Une plaquette de communication a été réalisée et jointe à ce courrier.

En parallèle, un courrier d'accompagnement a également été adressé aux mêmes destinataires par les Directions Départementales des Territoires de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne.

Depuis l'envoi de ce courrier plusieurs collectivités ont manifesté un intérêt pour inscrire des actions dans le PAPI du bassin de la Sarthe. Actuellement, le SBS finalise le recensement des projets auprès des collectivités.



**L'objectif est de réaliser la déclaration d'intention avant la fin de l'été 2021.** Il s'agit d'un courrier à transmettre au Préfet coordinateur de bassin pour officialiser la démarche. Cette étape est obligatoire et permettra au SBS de bénéficier de l'appui méthodologique des services de l'État puisque celle-ci permet la désignation d'un préfet pilote en charge de suivre le projet.

**Le deuxième semestre de l'année 2021 sera consacré à l'élaboration du programme d'études préalables** avec pour objectif sa mise en œuvre en 2022. Ce programme d'études préalables correspond à la première étape de la démarche PAPI.

**Plus d'informations sur le PAPI :**  
<https://bassin-sarthe.org/la-slgri-et-le-papi-du-bassin-de-la-sarthe.html>

#### En savoir plus :

**Romain BARBÉ (SBS)**  
 Chargé de mission Planification de la Prévention des inondations  
 romain.barbe@bassin-sarthe.org  
 07 48 72 24 60



### LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

#### Déclaration d'intention

- Information de la démarche auprès des collectivités
- Recensement des projets PAPI

Printemps 2021

#### Validation

- Mise en œuvre du programme d'actions préalables : études, actions non structurelles
- Élaboration du PAPI complet

Printemps 2022

#### Labellisation

- Mise en œuvre du PAPI complet : travaux, actions structurelles

Printemps 2024

## Une journée dédiée à la prévention des inondations

Chaque année, le SBS propose aux techniciens de rivière et acteurs institutionnels de l'eau du bassin versant, une journée d'échanges sur les thématiques de l'eau.

Le réseau "Aménagements et Gestion des Milieux Aquatiques" s'est déroulé le 11 mars dernier à Soulligné-sous-Ballon (72). Cette journée a été l'occasion de traiter de la thématique inondation, des obligations réglementaires - qui est responsable de quoi ? - des outils financiers mobilisables et du lien nécessaire avec la gestion des milieux aquatiques.

Les supports de présentation des différents intervenants sont disponibles sur simple demande auprès du SBS.



David Chollet, maire de Soulligné-sous-Ballon, est revenu sur les événements de juin 2018.

## Appui technique GEMAPI

### Plusieurs collectivités déjà accompagnées par le SBS

**Le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) a été sollicité pour appuyer plusieurs projets sur le territoire. Dans la plupart des cas, il s'agit de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou bien de conseil.**

#### Communauté de communes du Perche

La Communauté de communes du Perche, membre du SBS, est gestionnaire d'ouvrages hydrauliques visant à limiter les inondations dans le centre de Nogent-le-Rotrou (28). Il s'agit d'un bassin d'écroulement des crues situé sur l'Huisne et complété par des digues dans le centre-ville de Nogent-le-Rotrou. Soumis à une réglementation spécifique, ces ouvrages doivent être régularisés via une étude de dangers qui permet de vérifier leurs performances contre les crues.

La communauté de communes a pu bénéficier d'un accompagnement technique dans la rédaction du cahier des charges de l'étude en question et aussi dans l'analyse des offres reçues suite au lancement du marché.

Le SBS assistera également la collectivité sur le volet hydraulique pendant la réalisation de l'étude au cours de l'année 2021.

#### Commune de Saint-Aubin-des-Coudrais et Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe (SBVHS)

La commune de Saint-Aubin-des-Coudrais (72) est régulièrement touchée par des problématiques d'inondation. Récemment le village a été inondé à deux reprises, en 2018 et en 2020. Face à ce constat la commune, avec l'appui du SBVHS, engage une étude pour réaliser un diagnostic sur le bassin versant du Montrereau afin de proposer des actions permettant de limiter les inondations dans le centre-bourg du village.

Le SBS a pu accompagner la commune dans la collecte des données nécessaires à la préparation de l'étude (zones inondées, photographies, vidéos, témoignages etc.) et rédiger en collaboration avec le SBVHS le volet hydraulique du cahier des charges.

#### Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié (SMSEAU)

Le SMSEAU intervient sur une partie du bassin de la Sarthe aval notamment sur les bassins de l'Orne Champenoise, du Fessard, du Rhonne et de la Vézanne.

Sur ces différents bassins plusieurs projets sont en cours d'élaboration :

- Étude hydraulique sur le Rhonne pour limiter le risque inondation au droit d'un secteur sur la commune de Saint-Mars d'Outillé ;
- Étude hydraulique sur le Fessard pour limiter le risque inondation sur un secteur de la commune de Cérans-Fouletourte ;
- Étude pour restaurer une zone humide à Oizé ;
- Diagnostic des ruissellements sur le bassin versant de l'Orne Champenoise.

Après avoir réalisé des visites de terrain, le SBS a accompagné le SMSEAU pour la rédaction des cahiers des charges de ces différentes études notamment sur les volets hydrologiques et hydrauliques.



Le SMSEAU a sollicité un accompagnement du SBS pour plusieurs de ses projets.

#### Communauté Urbaine d'Alençon (CUA)

La CUA, qui exerce la compétence GEMAPI sur son territoire, a sollicité les services du SBS pour une problématique inondation sur la commune nouvelle d'Écouves (61). Le centre-bourg de Radon est régulièrement inondé lors des épisodes de fortes pluies. Les inondations sont provoquées par le débordement du ruisseau de la Croix qui présente d'importants désordres morphologiques.

L'objectif est de réaliser une étude hydraulique et hydromorphologique sur le bassin versant afin de proposer des aménagements permettant de restaurer le cours d'eau tout en limitant les inondations dans le centre de Radon.

La CUA a bénéficié d'un accompagnement technique dans la rédaction des volets hydrologiques et hydrauliques du cahier des charges de l'étude.

#### Le SBS dispose d'un nouvel outil de mesures des débits !

Il y a quelques mois le SBS a acquis un **courantomètre**. Cet instrument permet de mesurer les vitesses d'écoulement instantanées dans les cours d'eau ou sur les ouvrages hydrauliques. Le traitement des résultats de vitesses mesurées permet de déterminer les débits au moment de la prise de mesures.

Cet instrument peut être très utile pour réaliser des analyses hydrauliques sur des tronçons hydrographiques ou des ouvrages hydrauliques. Sur demande des collectivités, le SBS pourra proposer ses services pour réaliser des mesures ou mettre à disposition l'instrument.



## Dossier spécial "Plans d'eau"

### Mieux les connaître pour mieux les gérer

**Réserves de biodiversité, réserves d'eau pour l'agriculture ou la production d'eau potable ou bien encore lieux de loisirs, les plans d'eau sont inscrits dans nos paysages. Aujourd'hui, ils sont l'objet de nombreux travaux visant à améliorer la connaissance de leurs effets, notamment sur les milieux aquatiques et la ressource en eau en général. En effet, ils constituent un levier d'action important pour l'adaptation au changement climatique et la préservation des têtes de bassin versant.**

#### Qu'est-ce qu'un plan d'eau ?

Un plan d'eau se caractérise par une surface en eau calme et à renouvellement lent, d'origine naturelle ou anthropique. Ils regroupent ainsi ce que l'on appelle communément lac (vaste plans d'eaux naturels), étang (lacs de plus faible dimensions), mare (petit plan d'eau peu profond et végétalisés), retenue (plan d'eau artificiel) voire réserve (retenue située hors du cours d'eau) ballastière (liée à l'extraction de matériaux)...

Les plans d'eau constituent un objet d'étude complexe et peuvent être définis selon de nombreux aspects représentatifs d'approches et de disciplines diverses : scientifiques, sociales, économiques. Les approches sont généralement quantitatives centrées sur les usages ou plutôt ciblées sur les écosystèmes selon une vision plus écologique.

Cette multiplicité des termes cache cependant un manque de connaissances et de recoupement des différentes disciplines, qui se ressent jusque dans l'aspect juridique.

En effet, **il n'existe à ce jour aucune**

**définition réglementaire des plans d'eau.** Ceux-ci font pourtant l'objet de nombreuses réglementations européennes (Directive Cadre européenne sur l'Eau), française (Code de l'environnement) et locales, notamment par le biais du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

#### Les plans d'eau : une histoire et des usages associés

Le stockage de l'eau, en lien avec de nombreuses activités anthropiques, est une pratique désormais répandue et qui nous renvoie aux débuts de l'humanité.

Le lien entre humains et plans d'eau est tel que l'écrasante majorité d'entre eux sont aujourd'hui considérés comme étant d'origine artificielle. Le stockage a particulièrement augmenté depuis les années 1950, et ce, pour divers usages : alimentation en eau potable (grandes villes notamment), agriculture (abreuvement du bétail, irrigation, pisciculture ...), industries (eau centrale dans de nombreux process) ou loisirs (activités nautiques, pêche, valeur paysagère, ...).

En parallèle de ces créations, les méthodes de recensement de plans d'eau ne cessent de se perfectionner, permettant des inventaires toujours plus complets et ayant pour conséquence directe de faire drastiquement augmenter le nombre de retenues référencées sur le territoire.



© David Cammerhal

Les plans d'eau ne sont pas définis réglementairement.

#### LES CHIFFRES CLÉS !



25 000

Nombre de plans d'eau minimum estimé sur le bassin de la Sarthe.



3 600 ha

Surface couverte par les plans d'eau à l'échelle du bassin de la Sarthe.



15 millions de m<sup>3</sup>

Estimation du volume d'eau évaporé annuellement à l'échelle du bassin de la Sarthe.



3/4

3 plans d'eau sur 4 ont une surface inférieure à 1 000 m<sup>2</sup> (seuil réglementaire de déclaration)

#### Où les plans d'eau sont-ils implantés ?

Avec l'avancée des connaissances scientifiques, l'approche de la gestion de l'eau évolue pour s'adapter au mieux aux spécificités du territoire. On a ainsi pu passer progressivement d'une échelle de travail administrative (limites départementales/régionales) à celle du bassin versant, concept représentant la base d'une échelle cohérente pour étudier l'hydrologie.

Rappelons que le bassin versant se définit comme l'ensemble représenté par un cours d'eau et son bassin d'alimentation. À cette échelle, il est possible de discriminer plusieurs types de plans d'eau :

- **Le plan d'eau "sur cours"** se situe sur le tracé du cours d'eau et est de ce fait directement connecté au réseau hydrographique. Il est maintenu en place par la présence d'un seuil ou d'un barrage et constitue ainsi généralement un prélèvement direct dans le cours d'eau.
- **Le plan d'eau "proche du cours d'eau"** est, comme son nom l'indique, situé à quelques mètres ou dizaines de mètres de l'écoulement. Bien qu'il le soit moins que le plan d'eau sur cours, il reste connecté au réseau hydrographique principal, par dérivation ou par simple diffusion de l'eau si l'ouvrage n'est pas parfaitement étanche. Il est souvent alimenté par dérivation du cours d'eau ou par pompage dans celui-ci.
- **Le plan d'eau "déconnecté"** ne se situe pas à proximité immédiate du cours d'eau et présente de ce fait un degré de connexion moindre avec celui-ci. Il est généralement alimenté par pompage dans la nappe ou par interception des écoulements de surface (retenue collinaire).

#### Quels effets des plans d'eau sur les milieux aquatiques ?



© Hervé Petitbon

Les effets des plans d'eau sont très variables d'un site à l'autre.

Bien que représentant eux-mêmes une forme de milieux aquatiques, **au même titre que les zones humides dont ils se distinguent**, les plans d'eau peuvent également être une source d'amélioration ou de perturbation pour l'écosystème du cours d'eau.

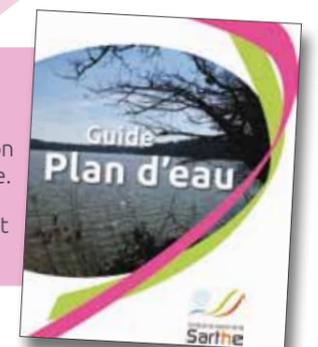
Cette influence est liée à divers facteurs propres au plan d'eau : position dans le bassin versant, degré de connectivité, usage, entretien, ...

Les effets environnementaux des plans d'eau, ainsi que leur cumul à l'échelle des bassins versants, varient significativement d'un site à l'autre et peuvent être tant positifs (soutien d'étiage, préservation de la biodiversité, puits de carbone, ...) que négatifs (pertes évaporatoires, dégradation de la qualité de l'eau, obstacle à la continuité écologique et sédimentaire, ...).

#### Le guide à suivre...

Le guide "Plans d'eau", édité en 2016, comporte des fiches de gestion des plans d'eau, des fiches d'aménagements et un guide réglementaire.

Il est disponible auprès du Syndicat du Bassin de la Sarthe et téléchargeable sur <https://www.bassin-sarthe.org/>





## Les plans d'eau et les SAGE



Les plans d'eau constituent une question importante considérée dans les SAGE.

L'approche des trois Commissions locales de l'eau des SAGE Huisne, Sarthe amont et Sarthe aval, vis-à-vis des plans d'eau, est rendue complexe du fait d'un recensement souvent partiel.

Bien qu'employant des méthodes de plus en plus perfectionnées, les inventaires de plans d'eau ne peuvent être parfaitement exhaustifs (notamment pour les petites retenues) et parfois hétérogènes d'un territoire à l'autre. Cette évolution a notamment beaucoup fait évoluer le paramètre de densité de plans d'eau (nombre de plans d'eau sur un territoire rapporté à sa surface), critère auparavant utilisé par les SAGE pour définir des zonages réglementaires liés aux plans d'eau.

D'autres critères, plus stables dans le temps, sont désormais préférés pour définir des orientations et réglementations dans les SAGE : on peut citer le déficit quantitatif à l'étiage (utilisé sur le bassin de la Sarthe aval) ou encore la part de la surface du territoire occupée par les plans d'eau (utilisée sur les bassins de l'Huisne et de la Sarthe amont étant moins sensibles à de nouveaux inventaires plus précis qui

tendraient principalement à mettre en lumière de petites retenues).

Les SAGE du bassin de la Sarthe préconisent dans leur Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et imposent au titre de leur règlement plusieurs actions et orientations :

- **Limitation de création** (article 4 des règlements des SAGE Huisne et Sarthe aval et disposition n°40 du PAGD du SAGE Sarthe amont). La création de plans d'eau est interdite dans les zones déterminées comme sensibles. Certains plans d'eau, de par leur usage, peuvent être soumis à une dérogation (retenues de substitutions, alimentation en eau potable et à l'hydroélectricité, traitement des eaux usées, remise en état des carrières, irrigation et/ou l'abreuvement du bétail, ni les étangs de pisciculture et d'aquaculture à vocation professionnelle).
- **Limitation de remplissage** (article 2 du règlement du SAGE Sarthe amont et article 3 du règlement du SAGE Sarthe aval). Le remplissage des retenues est interdit en période d'étiage sur tout ou partie des bassins versants.
- **Amélioration de la connaissance** (dispositions 25 ou 39 des PAGD des SAGE Sarthe aval et Sarthe amont). Consolidation des inventaires et caractérisation des plans d'eau. En parallèle, une étude visant à caractériser les effets du cumul des plans d'eau à l'échelle d'un territoire est menée sur le SAGE Sarthe Aval (étude ICRA).
- **Sensibilisation et incitation à l'aménagement** (disposition 25 du PAGD du SAGE Sarthe aval). Étude au cas par cas des possibilités d'aménagement, de réutilisation ou de suppression de plans d'eau supposés impactants pour le milieu dans le cadre des restaurations de cours d'eau et de zones humides opérées par les syndicats de rivières.

Les PAGD et les règlements des SAGE sont disponible sur : <https://www.bassin-sarthe.org/>

## C'est en cours...L'étude "ICRA"

La démarche ICRA (Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques), initiée par l'Office National de la Biodiversité (OFB), regroupe 8 porteurs de projets dans l'hexagone, parmi lesquels le Syndicat du Bassin de la Sarthe pour le SAGE Sarthe Aval. L'approche repose principalement sur une expertise scientifique collective (Esco) pluridisciplinaire traitant des effets des retenues sur les milieux aquatiques et vise à déterminer leurs impacts cumulés à l'échelle du bassin versant.

Débutée en 2020, l'étude en est aujourd'hui à la deuxième phase de son avancée sur les trois prévues. Les premiers résultats prennent la forme d'un inventaire des plans

d'eau du territoire bien plus détaillé que ceux existant précédemment, dont l'analyse permet une première vision de l'impact des retenues à l'échelle des masses d'eau.

### En savoir plus :

**Clément BUJISHO (SBS)**  
Chargé de projet "ICRA"  
[clement.bujisho@bassin-sarthe.org](mailto:clement.bujisho@bassin-sarthe.org)  
07 48 72 24 63



## Paroles d'acteurs



### Marc-Antoine DRIANCOURT

Vice-président des Commissions locales de l'eau des SAGE Sarthe aval et Mayenne en charge du COPIL de l'étude "Impacts Cumulés des Retenues sur les milieux Aquatiques"

« Concilier les enjeux quantitatifs, qualitatifs et socio-économiques liés aux plans d'eau. »

#### Quelles sont les raisons de la complexité de la thématique "plans d'eau" ?

Les plans d'eau concernent une vaste diversité d'acteurs en charge de leur gestion ou exploitation. Historiquement, ils occupent une place importante dans nos paysages et sont de ce fait des lieux de rencontre et de création de lien social. Ainsi, nos choix d'aujourd'hui auront de lourds impacts pour demain : il est nécessaire de prendre de bonnes décisions pour assurer l'avenir de ces paysages.

#### Quels enjeux sont associés à cette thématique et comment les concilier ?

Si l'enjeu environnemental est aujourd'hui central dans les politiques liées aux plans d'eau, il est nécessaire de connaître leurs réels effets lorsqu'ils s'accumulent à l'échelle d'un territoire. Quantitativement, les plans d'eau sont supposés à l'origine de pertes en eau à l'étiage mais représentent aussi des zones de stockage hivernal (en cas d'inondation ou pour des usages estivaux comme l'irrigation). La valorisation du bocage (favorisant l'infiltration) et la remobilisation de plans d'eau inutilisés semblent des pistes d'action cohérentes.

Qualitativement, les effets des plans d'eau sur la qualité de l'eau prélevée en cours d'eau sont variables (épuration et stockage de polluants, mais réchauffement de l'eau, ...). Le développement de prairies peut également contribuer à son amélioration.



### Jean-Alexandre DACHARY

Responsable technique à la Fédération de la Sarthe pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

« Clarifier le volet réglementaire des plans d'eau et agir en priorité sur les têtes de bassin. »

#### Quels sont les enjeux pour les usagers des plans d'eau de loisir tels que les pêcheurs ?

Le plan d'eau représente un support répondant à de nombreuses demandes du public, et notamment des pêcheurs. Il est nécessaire d'organiser l'activité pour faciliter son exercice en accord avec les attentes tout en assurant une protection des milieux : il s'agit du double objectif mené par les fédérations de pêche. Ces enjeux sont parfois contradictoires et il est important de réussir à les concilier.

#### Comment presentez-vous l'évolution de ces enjeux dans un contexte de réchauffement climatique ?

A partir des années 1950, la multiplication des petits plans d'eau de loisirs, entre autres, a impacté le réseau hydrographique sur divers paramètres et la mise en œuvre d'actions de préservation de ce dernier, y compris réglementaires, constitue une urgence dans le contexte climatique qui se profile.

Par ailleurs, les plans d'eau sont des milieux favorables à l'expression de phénomènes ou l'installation d'espèces à caractère invasif que le contexte climatique est susceptible de favoriser. Il convient de cadrer et maîtriser les actions qui pourraient être mises en place à ce titre.



### Pascal RIBAUDO

Président de la Filière aquacole des Pays de la Loire

« Adopter une approche locale et systémique qui intègre enjeux et acteurs de l'eau. »

#### L'accès à l'eau via les prélèvements en plan d'eau est-il un enjeu problématique pour les usagers professionnels ?

Oui, c'est d'ailleurs un enjeu global. Au-delà de l'accès à la ressource (comme l'irrigation par exemple), il faut considérer la diversité des filières agricoles liées à l'eau, telles que l'aquaculture qui se développe fortement à l'échelle européenne et présente ses propres spécificités. Il est nécessaire de bien appréhender l'enjeu de sécurité alimentaire vers lequel s'orientent ces filières.

#### Comment presentez-vous l'impact du changement climatique ?

De par la baisse de quantité et de qualité des eaux disponibles, le changement climatique va grandement complexifier la gestion de la ressource. Les plans d'eau en particulier sont des objets complexes assurant divers rôles environnementaux (refuge d'espèces, piège de CO2, ...) : il faut adopter une approche locale, prudente et systémique, qui intègre tous les acteurs et enjeux de l'eau.



## Vie de la Commission locale de l'eau

### Une nouvelle CLE en place

Suite aux élections municipales et intercommunales, un arrêté préfectoral de renouvellement de la Commission locale de l'eau (CLE) est paru le 14 décembre 2020. En lien avec les services de la Préfecture de la Sarthe et les associations départementales des Maires, il a été recherché une plus grande représentativité territoriale au sein du collège des élus. Désormais, la CLE dispose d'au moins un élu pour chacune des intercommunalités du bassin versant.

Sa séance de réinstallation a eu lieu à Beaumont-sur-Sarthe le 14 janvier. Pascal DELPIERRE, Maire de Saint Leonard-des-Bois (72) a été reconduit à la présidence de la CLE.



La séance d'installation de la CLE s'est déroulée à Beaumont-sur-Sarthe (72).

Florence PAIN, Conseillère municipale à la Ville du Mans (72) et Daniel LENOIR, Conseiller départemental de la Mayenne (53), ont tous deux été reconduits comme vice-présidents de la CLE. Francis BÉRARD, Président du Syndicat du bassin de la Haute Sarthe (61) remplace François TOLLOT comme 3<sup>e</sup> vice-président.

**Pour connaître la composition de la CLE**  
<https://www.bassin-sarthe.org/sur-le-bassin-de-la-sarthe-amont>

#### En savoir plus :

**Éric LE BORGNE (SBS)**

Animateur de la Commission locale de l'eau  
[eric.leborgne@bassin-sarthe.org](mailto:eric.leborgne@bassin-sarthe.org)  
 07 48 72 24 51



### La CLE lance une étude sur la ressource en eau

Face aux changements climatiques et aux pressions anthropiques sur la ressource en eau, certains cours d'eau du bassin versant de la Sarthe amont connaissent des niveaux de basses eaux sévères (étiages) depuis ces vingt dernières années. Une étude sur les débits estivaux des cours d'eau a été réalisée en 2013-2014, permettant d'identifier les secteurs où les prélèvements les plus importants pouvaient être problématiques pour les cours d'eau. Cette étude a permis des modifications des seuils réglementaires des arrêtés "sécheresse" en Sarthe.

À travers la volonté d'améliorer les connaissances concernant la recharge des nappes d'eau souterraine et les relations nappes – rivières, la Commission locale de l'eau (CLE) s'est engagée à réaliser une étude globale sur la gestion quantitative de la ressource en eau.

Cette étude a pour objectifs principaux d'affiner les connaissances sur l'adéquation besoin-ressource et d'estimer les tendances d'évolution climatique et les futurs usages afin d'adapter au mieux la gestion des ressources. Elle a débuté en décembre 2020 et est menée conformément à la méthodologie recommandée dans le cadre du SDAGE Loire-Bretagne, qui demande de prendre en compte les volets "Hydrologie, Milieux, Usages, Climat".

Des premiers éléments ont déjà permis de voir qu'il n'existait pas ou peu de diminution des précipitations sur le bassin versant, sur les 20 ou les 50 dernières années. On note cependant une modification de leurs répartitions, avec globalement des mois de mars, juillet et octobre plus secs cette dernière décennie, et des mois de juin et août plus pluvieux.

Le croisement des évolutions des pluies et de l'évapotranspiration potentielle moyennes mensuelles entre 2000-2010 et 2011-2019 met en avant une baisse de l'excédent pluviométrique sur les mois hivernaux et automnaux, la baisse du déficit sur les mois d'avril à juin et son aggravation au mois de juillet, août et septembre.

Le bassin versant de la Sarthe amont n'apparaît pas comme particulièrement critique en période d'étiage comparé à certains autres territoires du bassin de la Loire. Néanmoins, les débits d'étiage peuvent être faibles sur certains secteurs, notamment la Bienne, la Vaudelle, le Merdereau, voire critique pour l'Ornette.

**Pour en savoir plus :**  
<https://www.bassin-sarthe.org/etude-quantitative-sur-la-sarthe-amont.html>



Situation d'assec sur l'Ornette en 2019.

## Ça se passe sur le bassin versant

### Un contrat jugé "exemplaire" pour les captages prioritaires de l'est mayennais

Le contrat territorial "pollutions diffuses", signé en 2017 pour les huit captages de l'est mayennais, arrive à échéance, et bénéficie ainsi d'un bilan.

L'évaluation réalisée par un cabinet extérieur met en avant un **contrat exemplaire dans ses réalisations, qui a permis d'initier des prises de consciences au sein du groupe d'agriculteurs engagés dans les essais "agr'eaunomiques"** mais qui ne permet pas encore d'identifier des réelles avancées à grande échelle sur les pratiques agricoles du territoire, malgré des moyens humains et financiers non négligeables. Il en ressort que la mobilisation existe, mais est insuffisante pour répondre aux enjeux du territoire, du fait qu'elle soit uniquement basée sur le volontariat.

Pourtant, des changements importants sont attendus sur ce territoire où prairies et élevages risquent d'être supplantés par des cultures céréalières, qui compliqueront davantage l'amélioration de la qualité de l'eau.

Cette évaluation permet ainsi, d'une part, de montrer le travail important réalisé par une poignée d'acteurs qui souhaitent participer à la reconquête de la qualité de l'eau.



Des échanges "Tour de Plaine" sont organisés tous les mois.

D'autre part, elle démontre aussi qu'un simple contrat n'est pas suffisant et qu'il est nécessaire de mettre en marche d'autres outils et une forte implication de chacun pour répondre à cet enjeu qui est de disposer d'une eau potable de qualité à sa source et non pas juste à la sortie de son robinet, avec des coûts de traitement prohibitifs !

**Pour en savoir plus :**  
 Anne-Marie Le Coz, 02 43 01 61 35 (Régie des Coëvrons)  
[amlecoz@eau-coevrons.fr](mailto:amlecoz@eau-coevrons.fr)

### Un appel à projet sur le bassin versant

Le "Contrat territorial Eau" est l'outil de financement commun entre l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire pour préserver et restaurer la qualité de l'eau et les milieux. Les financements peuvent aller jusqu'à 80 %.

Un contrat de ce type est actuellement en préparation pour la période 2022-2024 sur la partie aval du bassin de la Sarthe amont (Sarthe médiane) avec les financeurs. Dans ce cadre, **un appel à projets est proposé jusqu'au 15 juillet afin d'identifier les actions qui seront inscrites au contrat.**

Les thématiques pouvant être intégrées sont larges, mais doivent permettre d'atteindre les objectifs de préservation et de restauration de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Peuvent répondre à cet appel à projet : une collectivité territoriale ou son groupement, une structure associative ou coopérative, un établissement consulaire, un particulier inscrit dans le cadre d'une démarche collective, un établissement d'enseignement ou de recherche ou une entreprise.

Ce "CT Eau Sarthe médiane" est co-animé, avec l'ensemble de ces structures, par le Syndicat du Bassin de la Sarthe, structure porteuse du SAGE.

**Pour répondre à l'appel à projets**  
<https://www.bassin-sarthe.org/appe-a-projets-cteau-sarthe-mediane.html>

### Des panneaux d'information sur l'Orne Saosnoise



"Communiquer, pour mieux comprendre", c'est ce qui anime le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) et le Syndicat du Bassin de l'Orne Saosnoise (SMBOS). Ce dernier a récemment mis en place plusieurs panneaux de sensibilisation relatifs aux travaux de restauration de cours d'eau qu'il a menés. Ils ont été co-réalisés par le SMBOS et le SBS. Le SMBOS a produit le contenu et le SBS a réalisé la mise en forme.

La trame de ces panneaux pourra être proposée à d'autres structures GEMAPI du bassin versant de la Sarthe. Le SBS souhaite que ses territoires adhérents puissent bénéficier des outils de communication dont il dispose. Communiquer vers le grand public est souvent technique et chronophage pour les structures GEMAPI mais ô combien essentiel pour que chacun comprenne l'intérêt de ces travaux.



## Vie de la Commission locale de l'eau Lancement de la mise en œuvre du SAGE



L'arrêté d'approbation du SAGE Sarthe aval a été signé le **10 juillet 2020** par les préfets de la Sarthe, de la Mayenne et de Maine-et-Loire. Cet arrêté marque ainsi le lancement de la phase de mise en œuvre du SAGE.

Les documents constituant le SAGE sont téléchargeables à l'adresse suivante : <https://www.bassin-sarthe.org/sur-le-bassin-de-la-sarthe-aval/>

### La Commission locale de l'eau (CLE) renouvelée

La CLE s'est réunie le 11 janvier pour renouveler une partie de ses 55 membres, dont 18 nouveaux élus et la filière aquacole des Pays de la Loire en tant que nouvel usager.

La CLE a élu pour président Antoine d'AMÉCOURT, représentant la Communauté de communes du Pays Sabolien (72). Ses trois vice-présidents sont :

- Adélaïde DEJARDIN, Communauté de communes des Coëvrons (53) ;
- Daniel CHEVALIER, Conseil Départemental de la Sarthe ;
- Marc-Antoine DRIANCOURT, Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou (49).

### 3 commissions thématiques mises en place

Pour accompagner la mise en œuvre du SAGE, la CLE, avec son bureau, a acté, l'organisation suivante de sa gouvernance pour entamer le travail sur 3 volets :

- Une **commission quantitative** pour compiler et concerter autour de l'ensemble des sujets de déficits de disponibilité de la ressource en eau à l'étiage ;
- Un **comité de pilotage** pour l'étude scientifique sur les impacts cumulés des plans d'eau ;
- Et un **groupe de travail pour la mise en place de la gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques** sur la Vègre, l'Erve et la Vaige (application de l'article 1 du règlement du SAGE).



### En savoir plus :

**Julie STEIN (SBS)**  
Animatrice de la Commission locale de l'eau  
[julie.stein@bassin-sarthe.org](mailto:julie.stein@bassin-sarthe.org)  
07 48 72 24 57

## Deux contrats territoriaux pour une organisation adaptée aux acteurs et aux enjeux

L'élaboration du SAGE a permis de proposer des actions à mettre en place pour répondre aux objectifs de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Afin de faciliter la réalisation effective de ces actions par des maîtres d'ouvrages du territoire, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire déclinent un outil commun et unique, le "Contrat territorial Eau". Il permet d'orchestrer, à une échelle cohérente, les programmes d'actions des différents maîtres d'ouvrages et leurs financements.

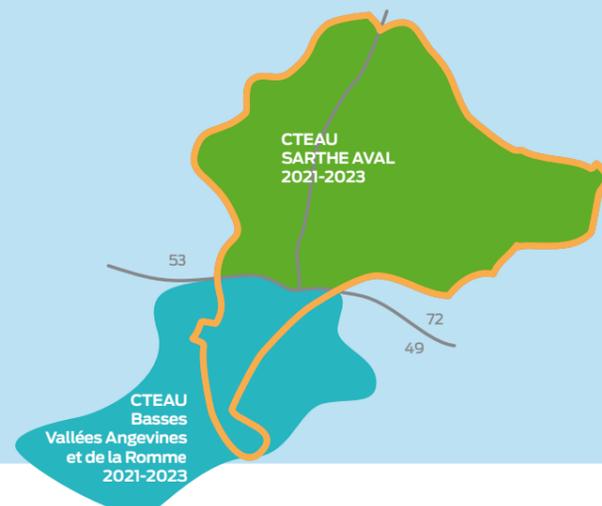
Sur le territoire du SAGE Sarthe aval, deux contrats ont été retenus :

- Un premier sur le territoire du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines (SMBVAR).
- Un second sur le bassin de la Sarthe aval en Mayenne et en Sarthe, piloté par le Syndicat du Bassin de la Sarthe.

Ces deux contrats sont établis pour une durée de 3 ans sur la période 2021-2023. De nombreux acteurs du territoire ont répondu présents : communes, communautés de commune, départements, syndicats GEMAPI, associations, organismes agricoles...

Tous participent ainsi à la stratégie de préservation et d'amélioration des milieux aquatiques avec des actions multi-thématiques.

La Commission locale de l'eau permettra annuellement de faire le bilan sur l'avancement de ces deux contrats, afin de disposer d'une vision globale sur le bassin versant de la Sarthe aval.



## Ça se passe sur le bassin versant

### La Sarthe, objet d'importants travaux de restauration de la continuité écologique en Maine-et-Loire

Le Département de Maine-et-Loire, propriétaire et gestionnaire du domaine public fluvial du bassin de la Maine sur son territoire, a réalisé en 2019 et 2020, d'importants travaux de restauration de la continuité piscicole sur l'axe Sarthe. Ces travaux, imposés par le classement en liste 2 du cours d'eau au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement, concernent l'ensemble des quatre ouvrages gérés par la collectivité.

#### Site de Cheffes, Tiercé, 2019.

Création d'un bras de contournement de 200 mètres de long, en rive gauche du barrage secondaire localisé sur la "boire de la Vidange". L'entretien de l'île nouvellement créée sera prochainement assuré par éco-pâturage.

#### Site de Pendu, Morannes-sur-Sarthe-Daumeray, 2019.

Aménagement en rive droite d'une passe à poissons mixte composée d'une passe à macro-rugosité puis de pré-barrages, et d'une passe à anguilles en rive gauche.

#### Site de Châteauneuf-sur-Sarthe, Les Hauts-d'Anjou, 2020.

Aménagement de la boire de contournement existante en rive gauche par la mise en place de seuils intermédiaires visant à fractionner la hauteur de chute. En rive droite du barrage principal, une passe à anguilles a été érigée en complément. Le dispositif, également prisé des kayakistes, fait actuellement l'objet de quelques ajustements post-chantier.



Site de Châteauneuf-sur-Sarthe.

#### Site de Villechien, Les Hauts-d'Anjou, 2020.

Il s'agit d'un aménagement similaire à celui de Châteauneuf-sur-Sarthe, comprenant la mise en place de seuils au sein la boire de décharge de l'ouvrage ainsi qu'une passe à anguilles sur le barrage principal.



Site de Villechien.

**Pour en savoir plus :**  
François Letourmy, 06 31 10 37 59 (CD 49)  
[f.letourmy@maine-et-loire.fr](mailto:f.letourmy@maine-et-loire.fr)

## "LBN" veut mieux lutter contre les espèces nuisibles



La lutte contre le ragondin nécessite d'être coordonnée.

Afin d'optimiser la lutte contre les ragondins, la commission "Urbanisme - Mutualisation" de la Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen (LBN -72) a engagé depuis

mai dernier une réflexion sur des actions de mutualisation à mettre en œuvre : pratiques actuelles, difficultés rencontrées et actions à envisager. Cette démarche nécessite une bonne coordination et communication entre les divers intervenants.

Ainsi, la communauté de communes associe l'ensemble des acteurs suivants :

- L'association Polleniz.
- Le Conservatoire des Espaces Naturels.
- Les syndicats de rivière opérationnels sur le territoire de la communauté de communes : le Syndicat Mixte Vègre, Deux-Fonts et Gée, le Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe et le Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié.

**Pour en savoir plus :**  
Nathalie Chatelain, 02 43 92 87 23 (CC LBN)  
[nathalie.chatelain@cc-lbn.fr](mailto:nathalie.chatelain@cc-lbn.fr)



## Vie de la Commission locale de l'eau

### La CLE renouvelée suite aux élections municipales



Michel ODEAU entouré de Daniel CHEVÉE à sa gauche et de Philippe RUHLMANN à sa droite.

Suite aux élections municipales de mars 2020, une partie du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, 29 des 58 membres de la Commission locale de l'eau (CLE), a été renouvelée. L'arrêté modificatif a été pris courant janvier.

La CLE a pu être réinstallée le 18 février. Au cours de cette séance, organisée à Saint-Mars-la-Brière (72), Michel ODEAU, Maire de Villaines-la-Gonais (72) a été reconduit à la présidence de la CLE. Ses deux vice-présidents sont désormais Daniel CHEVÉE, Maire de Bretoncelles (61) et Philippe RUHLMANN, Vice-président de la Communauté de communes du Perche (28).

Cette séance plénière a aussi été l'occasion de renouveler les représentants des élus du bureau de la CLE. Ainsi, en plus de Michel ODEAU, Daniel CHEVÉE et Philippe RUHLMANN, les élus locaux siégeant au bureau sont :

- André FROGER, Président du Syndicat du bassin versant Huisne Sarthe ;
- Marcel MORTREAU, Vice-président de la Communauté urbaine "Le Mans Métropole" ;
- Dominique PLESSIS, Adjoint-au-Maire de Val-au-Perche ;
- Patrick RIVIERE, Conseiller municipal de Perche-en-Nocé ;
- Alain COURTABESSIS, Vice-président de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien ;
- Emmanuel BOIS, Conseiller municipal de La Ferté-Bernard ;
- Michel HEROQUIN, Conseiller municipal de Belforêt-en-Perche.

#### En savoir plus :

**Vincent TOREAU (SBS)**  
 animateur de la Commission locale de l'eau  
[vincent.toreau@bassin-sarthe.org](mailto:vincent.toreau@bassin-sarthe.org)  
 07 48 72 24 55



## Maîtrise des ruissellements : des communes se mobilisent

Le SAGE révisé en 2018, a fait de la lutte contre l'érosion des sols l'un de ses objectifs prioritaires. En effet, dans une grande partie du bassin versant de l'Huisne, les sols présentent une forte sensibilité à l'érosion, qui s'exprime surtout lorsque les terrains crayeux à faciès argilo-marneux sont mis en culture, ou lorsque les sols limoneux et sableux sont soumis au tassement et à la battance.

Ce phénomène tend à s'accroître avec les épisodes de fortes précipitations de printemps que l'on connaît de plus en plus avec le dérèglement climatique. Ces précipitations, parfois exceptionnelles ont entraîné en 2018 et 2020 des inondations à **Saint-Aubin-des-Coudrais** (72). Le phénomène est



L'érosion des sols agricoles est un enjeu majeur du bassin de l'Huisne.

aussi très marqué à **Val-au-Perche** (61) par exemple. Ces deux communes ont engagé une réflexion pour mieux comprendre ces phénomènes afin de trouver une solution adaptée à leur territoire. Ainsi, deux études seront prochainement lancées à l'échelle

des bassins versants générateurs de flux d'eau importants.

L'enjeu est aussi d'associer un maximum d'acteurs différents afin d'agir sur tous les éléments du milieu naturel à l'échelle du bassin versant. Maîtriser les ruissellements en cas de fortes précipitations et lutter contre l'érosion des sols vont donc de pair. L'objectif est d'agir sur l'ensemble des paramètres influençant l'érosion, en priorisant les aménagements sur les têtes de bassin pour limiter ce phénomène et retenir l'eau le plus en amont.

Plus globalement, ce sujet renvoie à une question d'aménagement du territoire, où les collectivités sont au cœur des décisions à prendre.

## Ça se passe sur le bassin versant

### La Villette retrouve son lit naturel à La Chapelle-Montligeon

Le 18 mars dernier, en présence notamment de Francis BERARD, élu référent GEMAPI de la Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche et de Daniel CHEVÉE, élu référent GEMAPI de la Communauté de communes Cœur de Perche et 1<sup>er</sup> vice-président de la Commission locale de l'eau, Emmanuel PLESSIS, technicien de rivière, a présenté les travaux de remise en fond de vallée de la Villette réalisés sur la commune de La Chapelle-Montligeon (61).



Emmanuel PLESSIS expliquant les travaux réalisés sur la Villette.

Cette remise en fond de vallée, faite sur 370 ml, constitue une partie du programme de travaux de restauration morphologique et de la continuité écologique qui concerne au total, 2 500 ml de cours d'eau.

En effet, la Villette, qui est l'un des premiers affluents en rive gauche

de l'Huisne, est classée en liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement. En plus de répondre à une obligation réglementaire, ces travaux visent aussi à reconnecter le cours d'eau avec sa nappe et à recréer des zones d'expansion de crues en amont de zones urbanisées.

Parmi les actions figurant dans ce programme de travaux, l'on peut citer le retrait de certains embâcles, la mise en place d'abreuvoirs aménagés pour le bétail, la mise en place de passerelles pour le franchissement des engins agricoles et des bovins et la restauration de berges en génie végétal (tressage, facinage).

Le coût de ces travaux (étude comprise) menés sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes, est d'environ 90 000 euros. Ils ont été soutenus par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (50%), la Région Normandie (15%) et le Conseil départemental de l'Orne (15%).

Enfin, l'association de pêche de la Haute Vallée de l'Huisne est aussi partenaire de ce projet. C'est elle qui a mis en place les panneaux de communication et qui assure la mise en réserve de pêche temporaire afin



La Villette dans son nouveau talweg.

de faciliter le retour et protéger la reproduction de la truite fario pendant une durée de 5 ans.

**En savoir plus :**  
 Emmanuel PLESSIS (Syndicat du Haut Bassin de la Sarthe), 06 63 37 27 73  
[syndicathuisnesarthe@gmail.com](mailto:syndicathuisnesarthe@gmail.com)



# L'équipe

## Vincent TOREAU

Directeur. Animateur de la CLE du SAGE Huisne

- [vincent.toreau@bassin-sarthe.org](mailto:vincent.toreau@bassin-sarthe.org)
- 07 48 72 24 55

## Éric LE BORGNE

Animateur de la CLE du SAGE Sarthe amont

- [eric.leborgne@bassin-sarthe.org](mailto:eric.leborgne@bassin-sarthe.org)
- 07 48 72 24 51

## Julie RAZAFIMBELO

Gestionnaire administratif et comptable

- [julie.razafimbelo@bassin-sarthe.org](mailto:julie.razafimbelo@bassin-sarthe.org)
- 06 12 27 04 34

## Julie STEIN

Animatrice de la CLE du SAGE Sarthe aval

- [julie.stein@bassin-sarthe.org](mailto:julie.stein@bassin-sarthe.org)
- 07 48 72 24 57

## Romain BARBÉ

Chargé de mission Planification de la PI

- [romain.barbe@bassin-sarthe.org](mailto:romain.barbe@bassin-sarthe.org)
- 07 48 72 24 60

## Vincent IGELNICK

Chargé de mission SIG, analyse territoriale

- [vincent.igelnick@bassin-sarthe.org](mailto:vincent.igelnick@bassin-sarthe.org)
- 07 48 72 28 93

## Clément BUJISHO

Chargé de projet ICRA

- [clement.bujisho@bassin-sarthe.org](mailto:clement.bujisho@bassin-sarthe.org)
- 07 48 72 24 63

**Standard : 02 33 82 22 72**



# MES'SAGES

Bulletin d'information des bassins de la Sarthe & de l'Huisne

N°5 - Juin 2021

Éditeur : Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) – Directeur de la publication : Daniel Chevalier

Conception, réalisation et rédaction : Équipe du SBS – Crédit photos : SBS, sauf mention contraire. Couverture : David Commenchal

Dépôt légal : Juin 2021. ISSN 2490-806 – Diffusé à : 800 exemplaires – Impression : Bémographic

Syndicat du Bassin de la Sarthe, 1 Place Saint Léonard, 72130 Saint-Léonard-des-Bois

Tél. 02 33 82 22 72 – Courriel : [contact@bassin-sarthe.org](mailto:contact@bassin-sarthe.org)

Site Web : [www.bassin-sarthe.org](http://www.bassin-sarthe.org)

Edité grâce au soutien financier de :



L'EAU  
VOUS DIT MERCI